

COMMUNE DE PUYMERAS Vaucluse

Séance du 22 août 2023

Date de convocation :	
17 août 2023	
Membres:	
En exercice : [14
Présents :	11
Votants:	12
N° délibération : 2023_D32	

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux août à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc MOINIER, premier adjoint au Maire de la commune.

<u>Présents</u>: mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Manon YTIER, Anne de VILHET; messieurs André BARNOUIN, Jean-Christophe DIANOUX, Olivier GIRARD, Marc MOINIER, David SAMBUCHI, Pierre TARTANSON, Julien VERA.

Excusé ayant donné procuration: Roger TRAPPO à Marc MOINIER

Excusé: Michel FARE
Absent: Cédric IMBERT

Secrétaire de séance : Manon YTIER

Objet : actualisation schéma d'assainissement

Monsieur Marc MOINIER indique au Conseil Municipal que toute commune dotée d'un plan local d'urbanisme devrait être pourvue d'un schéma d'assainissement.

Il indique au conseil municipal que dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme, il convient de réactualiser les zones d'assainissement collectif des terrains urbanisables et/ou bâtis desservis.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé du Premier Adjoint, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- > **DECIDE** de réactualiser le schéma d'assainissement ;
- > CHARGE le cabinet TRAMOY de s'occuper de faire la mise à jour.
- > DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget assainissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus indiqués.

La secrétaire de séance Manon YTIER Le premier adjoint Marc MOINIER

THE DE PUTME PRO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400943-20230822-2023_D32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/08/2023 Affichage : 22/08/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

